

Communiqué de presse

23 mars 2011

N° 10 – 2011

(p.1/2)

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Jean-Charles Simon / Géraldine Fontaine

Communication et affaires publiques

Antonio Moretti

Directeur Relations Investisseurs

+33 (0) 1 46 98 73 17

+44 (0) 203 207 8562

Eric Sandrin est nommé Directeur Juridique (Group General Counsel) du groupe SCOR

Eric Sandrin est nommé Directeur juridique du Groupe (Group General Counsel), rattaché au Chief Operating Officer de SCOR.

Eric Sandrin, 46 ans, de nationalité française, est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, de la faculté de droit de l'Université de Paris et de Cornell Law School. Il est avocat aux barreaux de Paris et de New York.

Il a débuté sa carrière comme avocat spécialisé en contentieux bancaire et des entreprises en difficulté, en France puis aux Etats-Unis, au sein du cabinet Cleary Gottlieb Steen & Hamilton, avant de passer 11 ans chez General Electric (GE), où il a occupé diverses positions en France puis en Italie, successivement dans deux divisions du Groupe (GE Healthcare puis GE Oil & Gas), pour se concentrer sur des transactions commerciales internationales puis les relations avec les gouvernements.

Il était depuis 2008 directeur juridique du groupe de services informatiques coté à Paris Atos Origin.

*

* *

SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00

Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09

www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357

Siret 562 033 357 00020

Société européenne au capital

de 1 478 740 032 euros

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2011 sous le numéro D.11-0103 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France
Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.com
RCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société européenne au capital
de 1 478 740 032 euros